



Conseil économique et social

Distr. générale
3 juillet 2017
Français
Original : anglais et russe

Onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 8-17 août 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Rapports des gouvernements sur la situation dans leur pays et les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la dixième Conférence (pour distribution seulement)

Bélarus

Résumé**

Les activités concernant les objets géographiques au Bélarus sont réglementées par la loi du 16 novembre 2010 y relative.

La Commission toponymique du Conseil des ministres du Bélarus se charge de coordonner les travaux pour aborder uniformément tous les noms d'objets géographiques. Elle se compose de représentants des ministères, de conseils locaux, de membres de l'Académie des sciences nationale et d'établissements de l'enseignement supérieur ainsi que de spécialistes de la cartographie.

Ces cinq dernières années, la Commission toponymique a approuvé 133 noms d'objets géographiques et défini des règles, réglementations et normes pour désigner les différents composants du réseau routier et leur attribuer les noms de grandes figures nationales ou sociopolitiques ou encore d'artistes et aussi pour réglementer l'utilisation desdits composants et en rendre compte. La Commission a par ailleurs approuvé une liste de noms normalisés d'objets ferroviaires nationaux en biélorusse et en russe.

Les noms d'objets géographiques du Bélarus sont consignés dans le catalogue national conçu à cet effet, disponible à l'adresse suivante : <http://maps.by>. Au 1^{er} mai 2017, il comptait 36 459 noms d'objets géographiques, enregistrés en biélorusse et en russe et aussi sous leur forme latine, conformément au système de romanisation des noms géographiques bélarussiens approuvé en 2012 à la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

* E/CONF.105/1.

** Le texte intégral du rapport intégral, établi par le Comité des biens de l'État biélorussien, est disponible seulement dans les langues de l'original, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf11.html> (E/CONF.105/75/CRP.75).



Les noms des composants du réseau routier national (regroupés par zone d'habitation) sont consignés dans le registre des adresses du Bélarus, accessible à l'adresse suivante : <http://nca.by>.

Les données figurant dans le catalogue national et dans le registre des adresses peuvent uniquement être utilisées par des entités publiques, des organisations et des personnes (y compris les entrepreneurs) chargées d'activités liées au domaine des noms d'objets géographiques.

En 2015, 850 noms des 1 968 points d'arrêt des transports en commun à Minsk ont été normalisés.

Afin de veiller également à la normalisation des noms géographiques dans le monde, telle qu'illustrée dans les travaux cartographiques et d'autres domaines, un ouvrage de référence des noms des États et territoires du monde a été élaboré en 2012 et imprimé en 2013. Il fixe une forme unique d'écriture pour les noms d'États et de territoires du monde, leurs capitales et centres, en biélorusse, en anglais et en russe. Il fournit également les noms de 194 États indépendants et de 40 territoires. La graphie des noms en anglais et en russe se fonde sur la base de données du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

Pour faire progresser la toponymie au Bélarus, il est prévu notamment de normaliser et d'harmoniser tous les noms existants, d'achever l'élaboration du catalogue national et de publier les textes de référence et de réglementation nécessaires à l'optimisation du travail des services d'administration nationaux, des personnes morales et des personnes physiques (y compris les entrepreneurs) qui s'investissent dans des activités liées aux noms géographiques.
